



CCAS d'Isbergues  
5A, place Emile Basly  
CS 70029  
62330 ISBERGUES  
Tél : 03.21.61.39.72

DCA 26.03.01

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du  
27 avril 2026

Date de convocation :  
le 13 avril 2026

**Objet :**  
Approbation du compte financier unique (CFU)

Votes pour : 14  
Vote contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur David THELLIER, Président.

**Etaient présents** : M. David THELLIER – M. Laurent DANIEL – M. Éric HEUGUE – Mme Stéphanie DELMARE – Mme Véronique LUPART – Mme Laurie LECRINIER – Mme Dorothée CHAVATTE – Mme Anne VENEL – Mme Micheline DAUTRICHE – Mme Caroline LEMAITRE CARON – Mme Sylviane MOILLET CARRE – Mme Marie-Andrée PAYELLE – M. Gérard CORRIETTE – M. Didier MARLES, formant la majorité des membres en exercice.

**Membre excusé ayant donné procuration** : Mme Cathy MORIN

M. DANIEL Laurent est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président rappelle que le compte financier unique (CFU) se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.



CCAS d'Isbergues  
5A, place Emile Basly  
CS 70029  
62330 ISBERGUES  
Tél : 03.21.61.39.72

DCA 26.03.01

Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.


Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et réalisations dans chacune des deux sections.

Après avoir entendu les explications concernant le compte financier unique (CFU) et après en avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur le Président.

DECIDE d'approuver le compte financier unique (CFU) 2025 avec un résultat d'exécution annexé à la présente.

**Certifiée exécutoire compte-tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture  
et de la publication électronique**  
le 1-7 MAI 2026

**Le Président**

  
**David THELLIER**

<b>I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES</b>		<b>I</b>
<b>PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>B1</b>

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
	A	4 803,29	135 540,00	140 343,29	
Recettes	B	4 802,02	138 385,15	143 187,17	
	C	0,00	0,00	0,00	
	D	17 951,00	156 720,82	174 671,82	
Dépenses	E	0,00	101 873,36	101 873,36	
	F	0,00	0,00	0,00	
Différences entre les titres et les mandats	G = B – E	4 802,02	36 511,79	41 313,81	
Résultats antérieurs reportés	H	13 147,71	21 180,82	34 328,53	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	G + H	17 949,73	57 692,61	75 642,34	
Différence entre les restes à réaliser	I = C - F	0,00	0,00	0,00	
Résultat cumulé	G + H + I	17 949,73	57 692,61	75 642,34	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réalisées et les opérations d'ordre